

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route des Molards**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212., L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **Ceccon BTP – Avenue des Iles Prolongées – 74600 Annecy** relative à des travaux de terrassement pour branchement électrique pour le compte d'Enedis,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route des Molards, dans sa portion comprise entre la route des Bons Molards et l'Impasse des colverts, sera interdite du 28/11/2023 au 12/12/2023.**

### **Article 2 :**

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route des Bons Molards, Route de Monnetier et la route des Bourales.

### **Article 3 :**

Les tranchées devront être rebouchées soit en enrobé à chaud soit avec du béton et remise en enrobée à chaud le plus tôt possible.

### **Article 4 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 5 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([contact@ceccon.fr](mailto:contact@ceccon.fr)) (2346045971.234601dac02.01@captjdec.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 15/11/2023

Le Maire  
Michel BEAL

